

NOTRE SOUS-SOL A DU BON!



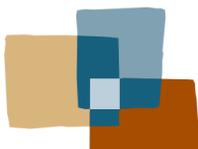
PIERRE LOCALE UNE IDENTIFICATION POUR L'UTILISATEUR

Pour identifier les produits de type pierres ornementales, issus de l'industrie extractive wallonne, il existera désormais une appellation « Pierre locale », concrétisée par un logo. Ce logo est un nouvel outil de promotion des produits issus de l'industrie extractive wallonne, qui permettra aux utilisateurs de les identifier clairement et rapidement dans la gamme des matériaux pierreux de construction commercialisés. Il garantit l'origine wallonne du produit auquel il est associé. Le logo « Pierre locale » vise à assurer une visibilité maximale des produits pierreux wallons et à leur donner une image de référence unique, afin que leur utilisation devienne un réflexe dans le chef de tous les maîtres d'ouvrages, tant publics que privés.



WWW.PIERRELOCALE.BE

Une initiative de



PIERRES & MARBRES WALLONIE

soutenu par le Ministre wallon
de l'Environnement



Wallonie

LES OBJECTIFS DE L'APPELLATION

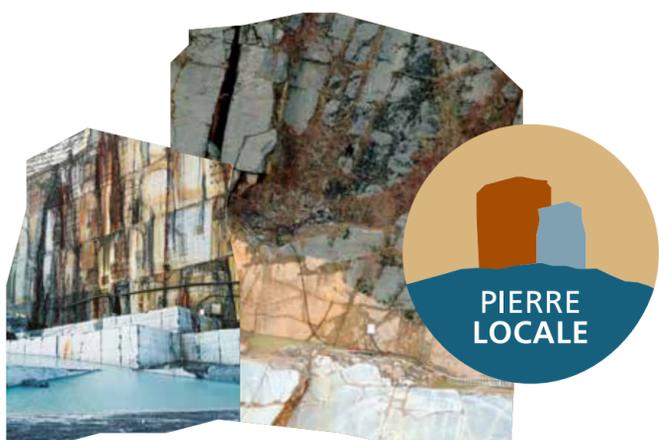
« Pierre locale »

- Créer une **image de référence** dans l'esprit de l'utilisateur. Un logo associé ? C'est wallon ! Un visuel clair, facile à identifier, sans équivoque ;
- Valoriser le **savoir-faire** ancestral et contemporain des producteurs et artisans wallons, et susciter de nouvelles vocations ;
- **Différencier** les produits wallons ;
- **Inform**er clairement les utilisateurs sur l'**origine** des produits qu'ils achètent, afin de les orienter correctement dans leurs choix d'achats ;
- Assurer une **visibilité** maximale des produits wallons dans toutes les filières de distribution.

L'association « Pierres et Marbres de Wallonie » mènera la campagne de promotion « Pierre locale » auprès des citoyens mais également auprès du monde de l'industrie extractive.

L'association invite tous les producteurs et transformateurs wallons, de toutes les filières de production, à apposer gratuitement le logo « Pierre locale » sur tous leurs produits, destinés à toutes les applications possibles. Un critère primordial doit être respecté : l'origine wallonne du produit, issu d'un gisement exploité sur le territoire de la Wallonie et transformé en Belgique.

Les producteurs et transformateurs wallons qui s'associent à la campagne « Pierre locale » bénéficieront de nombreux avantages, en récoltant les retombées de cette campagne de promotion. Ils recevront gratuitement divers supports de communication, tels que pastilles autocollantes, affiches promotionnelles, brochures et publications. Les coordonnées complètes de tous les détenteurs de ce logo seront dûment référencées sur le site internet de la campagne www.pierresetmarbres.be !



LE CONCEPT

L'appellation « Pierre locale », un outil de promotion proposé par l'ASBL « Pierres et Marbres de Wallonie » !

1. LE CONCEPT

L'appellation apparaît sous la forme d'un « logo ». Il est un moyen d'identification des produits issus de l'industrie extractive wallonne. Il donne une information complémentaire à l'utilisateur pour l'aider dans ses choix de produits. Cette information porte sur trois éléments :

1. le lieu de production et de transformation : la Wallonie ;
2. le producteur / transformateur : wallon ;
3. la nature du produit : une pierre naturelle issue d'un gisement wallon, au terme d'une filière représentant un circuit particulièrement court.

2. LES OBJECTIFS

- Informer l'utilisateur sur la provenance des produits qu'il achète.
- Identifier clairement les produits wallons.
- Créer une image de référence wallonne dans l'esprit de l'utilisateur.
- Promouvoir le savoir-faire des producteurs et des artisans wallons.

3. LES LIMITES

L'appellation ne se substitue pas aux - ni ne garantit la validité des - autres informations présentes sur le produit (par exemple, une étiquette conforme aux obligations de marquage européennes). Cette responsabilité incombe à celui qui a apposé cette information. Il en est de même pour le respect des obligations réglementaires diverses (administratives, environnementales, sociales, etc.). Leur respect incombe au producteur / transformateur du produit et leur contrôle aux autorités compétentes dans lesdites matières.



FOIRE AUX QUESTIONS

1. C'est quoi « Pierre locale » ?

« Pierre locale » est une appellation proposée par l'ASBL Pierres et Marbres de Wallonie, qui permet au consommateur d'identifier rapidement et facilement les produits issus de l'industrie extractive wallonne. L'appellation apparaîtra sous forme du logo collé ou imprimé sur les emballages des produits agréés et sur les supports de promotion et d'identification de ces produits.

2. Quelle information donne l'appellation « Pierre locale » sur le produit qui la porte ?

- Le lieu de production et de transformation : la Wallonie ;
- Le producteur / transformateur : wallon ;
- La nature du produit : une pierre naturelle issue d'un gisement wallon.

3. Quels sont les produits concernés ?

Tous les types de pierres ornementales produits en Wallonie et destinés à toutes les gammes d'applications dans l'architecture, l'aménagement des espaces verts et publics. Tous ces produits sont issus de circuits particulièrement courts et d'un faible impact environnemental global.

4. Pourquoi identifier de la sorte les produits wallons ?

Pour aider l'utilisateur dans ses choix d'achat.

5. Que n'est pas l'appellation « Pierre locale » ?

Elle n'est pas une garantie concernant les autres informations mentionnées sur le produit, par exemple celles reprises sur une étiquette conforme aux obligations européennes de marquage (performances mécaniques et autres) ou le respect des obligations légales incombant au producteur (règles administratives, sociales, environnementales, etc.).

Ces autres informations sont contrôlées par les autorités compétentes en la matière. Elle a un caractère strictement informatif et n'a pas pour objectif d'encourager l'achat de produits ou types de produits particuliers.

6. Est-ce que l'appellation « Pierre locale » est un gage de qualité ?

Le logo peut être présent sur des produits de différentes qualités. Il offre uniquement un complément d'information sur l'origine géographique du produit et de sa transformation. Il ne doit pas être confondu avec un logo, qui identifie notamment des filières à qualité différenciée.

7. Comment le système est-il contrôlé ?

L'utilisation de l'appellation n'est pas obligatoire. Il s'agit d'un système strictement volontaire. L'appellation ne relève pas d'une obligation légale, européenne, nationale ou régionale. C'est un outil d'information. Il revient à chaque producteur / transformateur agréé de respecter les engagements pris par contrat. C'est avant tout l'autocontrôle individuel et l'autorégulation des secteurs qui garantissent le respect des exigences. La notoriété de l'appellation est l'affaire de tous, au bénéfice de chacun individuellement. En cas de doutes fondés, l'ASBL Pierres et Marbres de Wallonie effectuera des contrôles et en cas de non-respect des conditions de l'accord, elle peut décider du retrait du logo. L'ASBL est un organe de promotion au service des opérateurs, elle n'a pas pour vocation d'être une agence de contrôle.

